



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2019

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON, GENCO, CORBIER (arrivé à 21h20 suite à un accident de la route)

Mmes CABIROL, WEBER, COLLADO, THIRIAT, GEOFFROY

Absents ayant donné procuration : MEYER pouvoir à BERNARD

MELIANI pouvoir à CABIROL

BERTRAND pouvoir à TOURNAIRE

Absents : LEDUC

Secrétaire de séance : Mme Christine WEBER

1) **Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains**

Par délibération en date du 27 mai 2019, le Conseil Métropolitain a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole.

Conformément à l'article 28.2 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, modifiée par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 et par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, il appartient au Conseil Municipal, au titre des consultations obligatoires, d'émettre un avis sur le projet de PDU.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la motion suivante :

CONSIDERANT le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par le Conseil métropolitain est soumis pour avis aux conseils municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- o Décide d'émettre un avis favorable avec les observations suivantes au projet de Plan de Déplacements Urbains.

2) **Arrêt de bus**

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau projet d'aménagement des arrêts de bus au Lanceumont présenté par la direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole.

Le conseil municipal, soucieux de la sécurité pour tous, après délibération :

- Approuve le projet tel que joint en annexe en date du 12 juillet 2019
- Autorise le Maire à prendre un arrêté d'interdiction de stationnement rue du Pâtural.

Adopté à : 10 voix pour, 1 contre, 2 abstentions



3) Emprunt à taux fixe

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et des conditions générales des prêts, le conseil municipal après délibération à l'unanimité : décide de :

- Pour financer les travaux de la Place de Frontigny, le conseil municipal contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du prêt : 100 000 €
 - o Durée : 8 ans
 - o Taux fixe : 0.51%
 - o Périodicité de paiement : mensuelle
 - o Frais de dossier : 200 €
 - o Remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE est autorisé à signer le contrat.
- Le conseil municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

4) Subvention MJC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Décide d'accorder une subvention de 3 600 € à la MJC FRONTIGNY-MECLEUVES pour l'organisation du festival « Mécleuves, terre de blues

5) Devis chaudière

Point reporté

6) Modification du règlement du concours des maisons fleuries

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix, décide d'apporter des modifications au règlement des maisons fleuries :

- Renommer le nom du règlement en « maisons fleuries et jardins d'ornement »
- Remettre un prix à 3 maisons quel que soit le site.

7) Place de Frontigny : Décision modificative

Les travaux d'aménagement de la Place de Frontigny sont réalisés en maîtrises d'ouvrages délégués avec Metz Métropole.

Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- En dépense : article 4581 01 + 11 000 € TTC
- En recette : article 4582 01 + 11 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix

- Accepte les modifications proposées